

LA SECURITE DES PERSONNES AGEES

COMMENT SE PROTEGER ?

-=-

Étant trop souvent victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs, voici certaines précautions que vous devez prendre.

La délinquance n'est pas une fatalité. En mettant en application quelques règles simples de vie en société, il est possible de s'en prémunir.

La gendarmerie nationale s'est engagée dans une démarche de proximité. Plus proche de vous, elle tend à mieux assurer votre sécurité.

Les gendarmes de votre quartier sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.

👉 LA SECURITE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.

L'isolement est un facteur d'insécurité. Ne restez pas isolés, participez à la vie de votre quartier.

Adhérez à la vie locale (association, clubs de retraite). Rencontrez d'autres personnes (parents, voisins, responsables d'associations, etc.) susceptibles de vous assister dans vos démarches quotidiennes.

👉 POURQUOI ET COMMENT FAIRE APPEL AUX SERVICES DE GENDARMERIE.

Appelez la    17 ou  112 depuis un téléphone portable.

Une équipe de gendarmes sera aussitôt dépêchée sur les lieux.

Dans les autres cas, composez le numéro de votre brigade de gendarmerie.

En effet, les services publics de la gendarmerie sont à votre disposition pour assurer votre sécurité et celle de vos biens.

Déposer plainte est un droit. C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels de la gendarmerie de connaître un fait sanctionné par le code pénal. Ils pourront ainsi en rechercher les auteurs qui seront déférés à la justice.

SUR LA VOIE PUBLIQUE

➤ **NE TRANSPORTEZ PAS DE GROSSES SOMMES D'ARGENT**

- Ou alors faites vous accompagner.
- Ne vous promenez pas dans la rue avec un sac ouvert et facilement saisissable par un passant.
- N'arborez pas de bijoux trop voyants.
- Lorsque vous retirez de l'argent auprès d'un distributeur automatique de billets, ne vous laissez pas distraire par un ou plusieurs individus qui attendent derrière vous : soyez très vigilants !
- Ne laissez pas votre code confidentiel avec votre carte bancaire.
- Ne comptez pas vos billets dans la rue.
- En cas de difficulté avec le distributeur, méfiez vous des personnes vous proposant leur aide. Ne reformulez jamais votre code secret devant elles et surtout ne leur donnez pas ce code. Celui-ci vous est personnel et confidentiel.
- Si votre carte est « avalée » par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressorte pas, puis, signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire. Ayez avec vous le numéro de téléphone du centre d'opposition des cartes bancaires.

➤ **VOS PAPIERS**

- Photocopiez vos pièces d'identité pour faciliter vos démarches en cas de perte ou de vol des originaux
- Ne faites figurer ni nom, ni adresse sur vos portes-clés.

➤ **MARCHEZ AU MILIEU DU TROTTOIR**

- Avec votre sac du côté des immeubles, toujours face aux voitures, hors des zones d'ombre et plus près du mur que de la route.
- Tenez votre sac en bandoulière plutôt qu'à la main.
- Ne mettez pas vos clés et vos papiers ensemble.

➤ **SI VOUS ETES SUIVI (E)**

- N'hésitez pas à vous rapprocher des autres passants ou à entrer dans un lieu animé.
- N'hésitez pas à donner l'alerte.
- Méfiez vous des gens qui semblent vouloir vous rendre service ou qui veulent un renseignement. Il peut s'agir d'un prétexte pour profiter de votre inattention et dérober votre portefeuille ou tout autre bien.
- Méfiez vous des deux roues qui empruntent subrepticement le trottoir et dont le passager arrière pourrait avoir, à cet égard, des intentions malveillantes.

➤ **VOTRE SECURITE, C'EST AUSSI LA SECURITE ROUTIERE**

- Traversez lorsque le feu est au rouge pour les automobilistes.
- Respectez les signalisations lumineuses des passages pour piétons.
- Traversez seulement lorsque le signal piéton est au vert, soyez attentif à votre droite et à votre gauche.
- Une fois engagé, n'hésitez pas mais ne vous précipitez pas. Le cas échéant, attirez l'attention en levant le bras, un parapluie ou tout autre objet.
- Ne vous engagez pas derrière un obstacle qui masque la vue.
- N'hésitez jamais à demander l'assistance d'un passant, d'un policier ou d'un gendarme pour traverser.
- Méfiez vous des autobus qui roulent dans les couloirs à aménagés à contresens de la circulation.
- A la nuit tombée, redoublez de vigilance.

➤ **PROTEGEZ VOTRE TELEPHONE PORTABLE**

- Soyez discret lorsque vous utilisez votre téléphone dans un lieu public. Redoublez de vigilance lorsqu'il y a de la foule.
- Quand vous n'utilisez pas votre téléphone portable, ne le laissez pas à portée de vue. Ne le tenez pas à la main. Rangez-le dans un endroit sûr (poche intérieure par exemple).
- En cas de vol, portez plainte. N'oubliez pas de vous munir du numéro d'identification de votre téléphone (code IMEI à 15 chiffres).
- Avisez immédiatement votre opérateur de téléphonie qui suspendra votre ligne.

A VOTRE DOMICILE

➤ **N'OUVREZ PAS VOTRE PORTE A N'IMPORTE QUI**

MEFIEZ VOUS

➤ **DU VOL A LA FAUSSE QUALITE**

▪ Vérifiez l'identité des personnes qui frappe à votre porte : méfiez-vous de faux employés EDF-GDF, de la Poste, de France Telecom, des faux policiers ou gendarmes et autres usurpateurs de qualité. Demandez à voir la carte professionnelles, même si la personne est en tenue d'uniforme.

▪ Soyez très vigilants envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile.

▪ Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul(e).

▪ Ne vous laissez pas abuser, n'échangez pas vos billets de banque.

▪ Ne signez pas de papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de 07 jours.

➤ **Des visiteurs se prétendant :**

- Amis de votre famille.
- Anciennes relations de travail.
- Représentants de commerce.

➤ **Des femmes accompagnées d'enfants :**

- réclamant un verre d'eau ou autre service.

➤ **PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES CAMBRIOLAGES.**

▪ Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

▪ Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux.

▪ Fermez votre porte à doubles tours lorsque vous êtes chez vous.

▪ N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clefs.

▪ Ne laissez pas vos clefs sous le paillasson ou dans votre boîte à lettres.

▪ Laissez un double de vos clefs chez une personne de confiance.

▪ Changez votre serrure si vous avez perdu vos clefs.

▪ Ne laissez pas apparaître sur votre boîte à lettres, votre porte ou la liste des occupants de l'immeuble que vous vivez seul ou que vous êtes retraité. Ne faites pas mention, pour les hommes de « veuf », pour les femmes, de « madame », « mademoiselle », ou « veuve ».

▪ Pensez à faire installer un téléphone près de votre lit et inscrivez à proximité les numéros d'appel utiles. Ayez à votre portée une lampe électrique.

▪ Certains cambrioleurs utilisent des signes de reconnaissance. Ils sont tracés au stylo, au crayon ou à la craie. Si vous voyez de tels signes, recopiez-les sur un papier, effacez-les et parlez-en aux policiers ou aux gendarmes de votre secteur.

➤ **QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCE DURABLE.**

▪ Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence.

▪ Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie : dans le cadre des opérations « tranquillité vacances », une tournée de surveillance sera alors mise en place.

▪ Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets.

- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiqueraient la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.

- Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (les piles de linge sont les cachettes les plus connues).

➤ **QUE FAIRE EN CAS DE CAMBRIOLAGE**

NE TOUCHER A RIEN

- **Prévenez la gendarmerie de chez votre gardien ou voisin. L'équipe qui sera dépêchée sur les lieux procédera aux constatations et au relevé des traces et indices (par exemple des empreintes).**

- **Conservez les factures de vos objets de valeur et des appareils hi-fi et électroménagers.**

- **Faites des photographies de vos bijoux, meubles de valeur et œuvres d'art.**

- **Appelez un homme de l'art qui effectuera les réparations après les constatations.**

EN CAS D'AGRESSION

- **NE RESISTEZ PAS**

Votre vie est plus précieuse que vos biens

- **APPELEZ AU SECOURS**

Criez aussi fort que vous le pouvez

- **OBSERVEZ L'AGRESSEUR AFIN DE POUVOIR LE DECRIRE**

- **RELEVEZ L'IMMATRICULATION DE SON VEHICULE, LE MODELE ET SA COULEUR**

Un témoignage précis peut permettre une identification rapide de l'auteur